

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Intéressés par une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 73 chemin des Oies

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite municipalité, que:

Lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 8 mars 2022 à 19h30 au centre communautaire de Luskville situé au 2024 route 148 à Pontiac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant le lot 5 143 685 situé au 73 chemin des Oies.

La dérogation vise à régulariser l'implantation du bâtiment secondaire se situant à 1,73 mètres et 1,80 mètres de la marge, alors que la norme réglementaire est de 5 mètres dans la zone 1. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.3.4 du règlement de zonage numéro 177-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À PONTIAC, ce 21^e jour du mois de février de l'année deux mille vingt-deux.



M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant dans le site internet de la Municipalité de Pontiac entre 8h00 et 16h00, le 21^e jour de février deux mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour de février deux mille vingt-deux.



M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier